

La Sidra

DE LA SEMAINE



La Sidra
DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT **CHOFTIM** (AVOT 6)

| SAMEDI 19 AOÛT 2023

| 2 ELLOUL 5783

Moché donne l'instruction de nommer des juges et des officiers de police dans chaque ville (chaque portail). La justice doit s'accomplir rigoureusement.

Dans chaque génération, des hommes seront chargés d'enseigner la loi. Il faudra les écouter scrupuleusement.

La Paracha comprend également l'interdiction de pratiquer l'idolâtrie et la sorcellerie, les lois de nomination du roi, l'obligation de construire des villes de refuge.

Sont précisées les lois régissant la guerre.

La Paracha se conclut par la loi concernant la découverte, dans un champ, d'un assassinat dont on ignore l'auteur et la responsabilité de la communauté dans ce cas.

Rendez-vous utiles

La Torah comprend 613 Mitsvot (commandements divins), depuis la plus évidente (« Honore ton père et ta mère » jusqu'à l'ésotérique (« ne cuis pas le veau dans le lait de sa mère »), depuis la célèbre (« garde le Chabbat ») jusqu'à la confidentielle (« ne muselle pas un bœuf pendant qu'il laboure »). L'une d'entre elles, l'interdiction 57 selon le décompte de Maïmonide, est « Lo Tach'hit », « ne détruis pas », l'interdiction de détruire ou de gaspiller ce qui fait partie de la Création divine.

Il est intéressant d'observer que le commandement de ne pas détruire apparaît dans la Torah comme appartenant aux lois de la guerre. Lorsque l'on assiège une ville, la Torah ordonne de ne pas couper les arbres fruitiers pour en faire des tours d'assauts qui permettraient d'attaquer la ville : « N'utilisez que des arbres improductifs ». Cette injonction sert de base aux lois qui interdisent toute forme de destruction ou de gaspillage : « celui qui brise un ustensile, déchire des habits, démolit un édifice, bouche une source ou utilise des aliments en les rendant impropres à la consommation, transgresse le commandement de « Lo Tach'hit » (Michné Torah).

La guerre est à la base un acte destructeur. Et pourtant quand la Torah souhaite nous dire qu'il est interdit de détruire, elle choisit une situation dans laquelle la guerre est une nécessité, couper un arbre est un impératif et elle nous indique alors quels arbres ne pas couper.

La Torah considère les détails. Il se peut que nous nous trouvions dans une situation où la guerre est une nécessité et un devoir, mais nous sommes alors enjoins de faire la distinction entre une guerre morale et une guerre immorale (le chapitre comprenant cette loi inclut un nombre important de règles sur la façon dont il faut mener une guerre). Le fait qu'il nous faille absolument couper des arbres ne nous exempt pas de faire la différence, dans notre façon d'agir, entre les arbres productifs et les autres.

Il en va de même pour l'inverse. Même lorsque nous faisons quelque chose d'utile, nous devons toujours nous poser à nous-mêmes des questions : Est-ce que je le fais de la meilleure manière possible ? Est-ce que j'optimise ma tâche et moi-même ? Ne pas exploiter toutes nos possibilités est comparable à utiliser un arbre fruitier pour construire une tour d'assaut. Les maîtres 'hassidiques vont encore plus loin, appliquant ce principe à toutes nos ressources et pas seulement aux arbres, aux édifices et à l'alimentation. Tout ce qui nous a été donné : le temps, l'énergie, l'intelligence, les expériences etc. l'a été dans un objectif bien précis. Rien n'est vide de sens ou superflu dans le monde de D.ieu.

Une explication classique de ce principe nous est apportée par l'enseignement du Baal Chem Tov : « tout ce à quoi une personne assiste, tout ce qu'elle entend, doit lui servir de leçon sur la manière dont il faut servir son Créateur. » Je marche dans la rue et je suis témoin d'un événement. Cela, comme tout dans le monde de D.ieu, a une fin. Souvent, la leçon à tirer est évidente. Mais il ne suffit pas de se demander « pourquoi est-ce arrivé ? ». Il faut aussi s'interroger : « pourquoi

ai-je été témoin de cet événement ? ». Ce qui s'est passé a rempli un objectif, que j'en aie été le témoin ou non. Mais le fait que moi personnellement y aie assisté doit m'enseigner quelque chose, faute de quoi, cet aspect précis en aura été gaspillé.

Une pratique courante consiste à rappeler ceux qui ne sont plus là en donnant leurs noms à des objets, des projets ou des institutions.

Le Rabbi explique que ce phénomène est dérivé du principe de « Lo Tach'hit », de l'idée juive de l'utilité.

Pour l'âme de celui qui est parti, la mort n'est pas une perte ou un gâchis. Au contraire, c'est une ascension vers une existence plus pure, plus sainte et plus spirituelle. Mais qu'en est-il de ceux qui restent dans le monde matériel ? Qu'en est-il de notre expérience de l'événement ? Pour nous, la perte d'un être cher laisse un vide, un sentiment de gâchis terrible.

C'est la raison pour laquelle il est primordial de transmuter nos sentiments de perte en un élan donné par un accomplissement de quelque chose d'utile. Cela permet d'assurer non seulement que l'âme de celui qui a quitté ce monde s'élève dans un sens cosmique, mais également qu'aucun détail de cet événement, y compris les réponses qu'il suscite chez ceux qui restent dans le monde d'ici bas, ne soit jamais gaspillé.

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA SIDRA DE LA SEMAINE

à retourner au Beth Loubavitch
8, rue Lamartine - 75009 Paris

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

CP :

Ci-joint mon règlement d'un montant de :

• 40€ pour l'année • 65€ pour l'U.E.

• 60€ abonnement de soutien • 80€ pour l'U.E.



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

CHABBAT CHOFTIM

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 20h 43

Sortie : 21h 51

Bordeaux 20.46

Deauville 20.53

Grenoble 20.21

Lille 20.44

Lyon 20.26

Marseille 20.19

Montpellier 20.26

Nancy 20.27

Nantes 20.55

Nice 20.12

Rouen 20.49

Strasbourg 20.20

Toulouse 20.35